

Après débat, cette motion est réputée agréée.

—————

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 65 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M^{me} Campagnolo et M. Milne en remplacement de MM. Poulin et Robinson sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. Stanbury en remplacement de M. Loïselle (Chambly) sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

MM. Knowles (Norfolk-Haldimand) et Wenman en remplacement de M. Ritchie et M^{me} MacDonald (Kingston et les Îles) sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M. MacDonald (Egmont) en remplacement de M. Schumacher sur la liste des membres du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

M. Baker (Gander-Twillingate), M^{me} Nicholson et MM. Roberts et Ethier en remplacement de M^{me} Appolloni et MM. Marceau, Dupont et Philbrook sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

—————

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur le Bureau de la Chambre, conformément aux dispositions du paragraphe (1) de l'article 41 du Règlement, savoir:

Par M. Sharp, membre du Conseil privé de la Reine,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 27 mai 1976 (Question n° 4600), demandant: 1. Quel a été le coût des services de renseignements de chacun des ministères en a) 1975, b) 1974?

2. Combien ont coûté a) les communiqués de presse, b) les discours ministériels, c) les discours du Premier ministre, d) les discours des députés, distribués aux hebdomadaires canadiens? (Document parlementaire n° 301-2/4600A).

Par M. Sharp,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 13 mai 1976 (Question n° 5172), demandant: 1. De 1970 jusqu'à maintenant, des ministères ou organismes fédéraux ont-ils négocié des contrats avec Berlitz, pour l'enseignement d'une langue seconde à des fonctionnaires et, dans l'affirmative, a) lesquels, b) de combien de contrats s'agit-il, c) à combien s'élèvent-ils?

2. Quel pourcentage de l'argent accordé à l'école a été affecté annuellement aux salaires des a) enseignants, b) administrateurs?

3. Les exigences en matière a) de formation, b) d'expérience des enseignants relèvent-elles uniquement de cette école et, dans la négative, existe-t-il un rapport entre ces exigences et celles qui prévalent à l'engagement du personnel enseignant d'une langue seconde à la Fonction publique?

4. Combien de fonctionnaires a) francophones, b) anglophones ont profité annuellement des cours offerts par cette école? (Document parlementaire n° 301-2/5172B).

—————

A 10 h. 32 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.